

Faits saillants 2015-2016

Le Conseil canadien des organismes de réglementation de la profession infirmière (CCORPI) en bref

Favoriser l'excellence de la réglementation professionnelle de la profession infirmière

Le Conseil canadien des organismes de réglementation de la profession infirmière (CCORPI) favorise l'excellence de la réglementation professionnelle de la profession infirmière et sert de forum national pour les questions interprovinciales/territoriales, nationales et mondiales en matière de réglementation de la profession infirmière.

Objectifs du CCORPI

- Créer et maintenir un forum efficace pour l'échange de renseignements sur les tendances, pratiques exemplaires, politiques et lois en matière de réglementation à l'égard des services infirmiers
- Surveiller les tendances et les questions interprovinciales/territoriales, nationales et mondiales en matière de réglementation de la profession infirmière
- Élaborer et faire valoir des perspectives nationales de la réglementation de la profession infirmière
- Fournir des conseils sur les pratiques exemplaires en matière de réglementation et les approches harmonisées de la réglementation de la profession infirmière, de même que faire valoir ces pratiques et approches
- Entreprendre des projets présentant un intérêt commun pour les membres, soit par lui-même soit en conjugaison avec d'autres organismes nationaux ou mondiaux
- Établir des liaisons et partenariats externes qui permettent au Conseil de trancher des questions de réglementation professionnelle de la profession infirmière
- Favoriser une connaissance du but de la réglementation de la profession infirmière

Priorités du CCORPI

- Harmoniser les approches de réglementation
 - Examen d'admission à la profession pour IA
 - Examens d'admission à la profession pour IP
 - Prescription de médicaments et substances réglementés par les IP
- Harmoniser l'évaluation des infirmières formées à l'étranger
- Élaborer un cadre national pour l'excellence en réglementation
 - Déterminer le rôle de l'organisme de réglementation relativement au maintien de la compétence des infirmières tout au long de leur carrière
 - Reconnaître le rôle de l'organisme de réglementation et les approches uniformes d'approbation des programmes de formation
 - Discuter de l'entente nationale sur la mobilité

| Table des matières | Page |
|------------------------------------------------------------------------------|------|
| CCORPI – Conseil d'administration | 2 |
| Projets et activités essentiels | 2 |
| CCORPI – Membres | 4 |
| Site Web / Contact | 4 |
| Faits saillants depuis 2015 jusqu'à l'assemblée annuelle 2016 (en septembre) | |

FAITS SAILLANTS



Conseil d'administration du CCORPI à la réunion en personne tenue en avril 2016

Rang supérieur (de gauche) : Katherine Stansfield (CRNM), Donna Stanley-Young (RNANT/NU), Caroline Hoffman (SRNA), Becky Gosbee (ARNPEI), Laurie Janes (AIINB)

Rangée inférieure (de gauche) : Lynn Power (ARNNL), Sue Smith (CRNNS), Anne Coghlan (OIIO) - Présidente, Cynthia Johansen (CRNBC) - Vice-présidente, Carole Mercier (OIIQ)

- *Ne figurent pas sur la photo : Mieke Leonard (YRNA), Mary-Anne Robinson (CARNA)*

PROJETS ET ACTIVITÉS ESSENTIELS

Fidèle à son mandat de favoriser l'excellence en réglementation professionnelle de la profession infirmière et de servir de forum national pour les organismes canadiens de réglementation des IA, le CCORPI poursuit ses travaux dans plusieurs projets essentiels comme suit.

Projet d'analyse de l'exercice de l'infirmière praticienne (IP)

Le 22 février 2016, le CCORPI a publié son Analyse de l'exercice de l'IP et a observé : « l'analyse a révélé des renseignements essentiels qui éclaireront les décisions futures en matière de réglementation touchant l'exercice de l'IP partout au Canada. » Le rapport d'analyse citait également : « La constatation la plus importante découlant de ... l'analyse concerne le fait que les IP utilisent les mêmes compétences dans le cadre de leur exercice, quelle que soit l'administration canadienne où elles exercent la profession et quelle que soit leur spécialité : soins aux familles/tous âges, soins aux adultes et pédiatrie. » Les conséquences pour la réglementation des IP feront l'objet de discussions futures au CCORPI et éclaireront les décisions au niveau des administrations.

Le CCORPI remercie Emploi et Développement des compétences Canada de son appui du projet. Le CCORPI remercie aussi Teri Crawford, responsable du projet, les membres du groupe de travail, les membres du comité consultatif sur la recherche, les experts en la matière, les bénévoles des diverses administrations et le grand nombre d'IP qui ont participé à ce projet fondamental.

Examen pour infirmières autorisées (IA) - NCLEX-RN

Le NCLEX-RN a été mis en œuvre par les organismes canadiens de réglementation des IA à titre d'examen d'admission à la profession en janvier 2015. Depuis qu'ils avaient annoncé en 2011 l'adoption prévue du NCLEX-RN, les organismes avaient organisé une série de conférences, de webinaires et de documents à l'intention de la communauté des IA afin de faciliter la transition vers le nouvel examen.



FAITS SAILLANTS

Une réunion d'information sur le NCLEX a eu lieu le 19 février 2016. Le CCORPI y avait invité ses membres, les intervenants canadiens des programmes d'études en sciences infirmières et des gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que l'AIC et l'AINB, pour échanger des renseignements exacts sur le NCLEX-RN et les résultats obtenus à l'examen par les candidates.

Le premier « NCLEX-RN: Canadian Results Report » (NCLEX-RN : Rapport sur les résultats canadiens) a été diffusé le 31 mars 2016. Le rapport indiquait un taux final de réussite de l'ordre de 84 pour cent. Cette publication annuelle continuera à fournir des données sur le succès remporté par les candidates à l'examen dans l'ensemble du pays.

Les membres du CCORPI doivent s'assurer que tous les examens d'autorisation des infirmières contrôlent les compétences et sont juridiquement valables et fiables. Les travaux se poursuivent pour régler les enjeux et maintenir les travaux des organismes de réglementation focalisés sur l'intérêt public.

D'autres priorités de l'année dernière ont donné lieu aux projets suivants :

- **Politiques sur le nombre de tentatives de l'examen d'admission à la profession**
- **Développement des compétences – lors de l'admission à la profession et tout au long de la carrière d'une infirmière**
- **Normes de réglementation concernant l'éthique professionnelle**

Réunions avec les intervenants :

- Novembre 2015 : réunion avec la présidente Shirley Brekken et le DG David Benton de NCSBN, pour discuter des tendances nord-américaines et internationales en matière de réglementation de la profession infirmière
- Téléconférences périodiques avec Anne Sutherland-Boal, DG de l'AIC et la présidente et la vice-présidente du CCORPI pour se tenir au courant des priorités et enjeux
- Réunions et téléconférences avec les conseillers FTP en soins infirmiers canadiens pour se tenir au courant
- Réunion semi-annuelle avec la Fédération des ordres des médecins du Canada (FOMC) et l'Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie (ANORP) pour échanger une information et envisager des possibilités de collaboration interprofessionnelle
- Participation au Credentialing and Regulators Forum du CII pour apprendre, de première main, sur la réglementation internationale de la profession infirmière
- Représentation du CCORPI au Conseil d'administration du SNEI

TRANSITIONS - 2015-2016

- **Mary-Anne Robinson** a quitté son rôle de DG de CARNA en juin 2016. **Jeanette Machtemes** a assumé les fonctions de DG par intérim.
- **Carolyn Hoffman** a été nommée DG de SRNA en décembre 2015; **Shirley McKay** exerçait les fonctions de DG par intérim depuis mai 2015.

MEMBRES DU BUREAU DU CCORPI

Présidente :
Anne Coghlan

Vice-présidente :
Cynthia Johansen

Le travail du CCORPI est facilité par l'expertise d'un personnel compétent et bien renseigné provenant des organismes de réglementation dans l'ensemble du Canada.

ADMINISTRATION

Coordonnatrice générale :
Beth Ann Kenny

Conseil canadien des organismes de réglementation de la profession infirmière (CCORPI)

Membres : Les 12 organismes provinciaux/territoriaux canadiens de réglementation de la profession infirmière sont membres du CCORPI.

Association of Registered Nurses of Newfoundland and Labrador

Membre du CA du CCROPI : Lynn Power, directrice générale

Association of Registered Nurses of Prince Edward Island

Membre du CA du CCROPI : Becky Gosbee, directrice générale

College of Registered Nurses of Nova Scotia

Membre du CA du CCROPI : Sue Smith, DG et secrétaire générale

Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick

Membre du CA du CCROPI : Laurie Janes, directrice générale

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

Membre du CA du CCROPI : Carole Mercier, secrétaire générale

Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario

Membre du CA du CCROPI : Anne Coghlan, présidente et directrice générale

College of Registered Nurses of Manitoba

Membre du CA du CCORPI : Katherine Stansfield, directrice générale

Saskatchewan Registered Nurses' Association

Membre du CA du CCROPI : Carolyn Hoffman, directrice générale

College and Association of Registered Nurses of Alberta

Membre du CA du CCROPI : Jeanette Machtemes, DG par intérim

College of Registered Nurses of British Columbia

Membre du CA du CCROPI : Cynthia Johansen, Secrétaire générale/DG

Registered Nurses Association of the Northwest Territories and Nunavut

Membre du CA du CCROPI : Donna Stanley-Young, directrice générale

Yukon Registered Nurses Association

Membre du CA du CCROPI : Mieke Leonard, directeur général

CCORPI

302-396, rue Osborne
 Beaverton (Ontario) L0K 1A0

www.ccrnr.ca
 info@ccnr.ca

**Renseignements
 complémentaires :**
www.ccrnr.ca.

in,

